

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 6 novembre 2009

FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES LOCALES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-7-5 du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur du Développement Culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 7 octobre 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde, au titre du Fonds de Soutien aux Manifestations Culturelles Locales, une subvention de 600 € à la Fédération des Associations Portugaises d'Alsace pour l'organisation des manifestations récapitulées dans le tableau annexé au rapport.
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département (Programme D724, opération 2009-D724-9999, imputation 65-311-6574-2377-371), concernant le Fonds de Soutien aux Manifestations Culturelles Locales pour un montant de 600 €.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions